

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS Exercice 2019**



**Août 2020**

1	PREAMBULE .....	4
2	Les opérations de pré collecte.....	6
3	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS .....	8
	Le territoire desservi .....	8
	La collecte des déchets pris en charge par le service .....	9
	La collecte en porte à porte .....	9
	3.1 Données techniques et moyens humains liés à la collecte en porte à porte.....	9
	3.2 Temps de collecte.....	10
	3.3 Matériel mis à disposition .....	10
	3.4 Kilométrage parcouru et consommation moyenne.....	11
	3.5 Moyens humains.....	11
	3.6 Suivi des accidents de travail (A.T.) : .....	11
	3.7 Suivi des surcharges : .....	12
	3.8 Fonctionnement du service « Déchets » :.....	13
	3.8.1 Remontées d'informations quotidiennes.....	13
	3.8.2 Suivi des refus de collecte et demandes d'élagage .....	14
	3.8.3 Suivi des réclamations.....	15
	Données relatives aux tonnages de la collecte en porte à porte.....	15
	3.9 Collecte en porte à porte des OMA (particuliers et professionnels).....	15
	3.9.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles .....	15
	3.9.2 Collecte des Emballages Ménagers Recyclables.....	17
	3.10 Collecte en porte à porte des Déchets Verts.....	19
	3.11 Répartition des tonnages par flux de déchets .....	20
	La collecte en apport volontaire dans des points équipés de colonnes aériennes (verre, fibreux, gros cartons)	
	La collecte en apport volontaire en déchetteries .....	21
	L'accès des professionnels aux déchetteries .....	22
4	PRINCIPALES OPERATIONS REALISEES DANS L'ANNEE .....	24
	Organisation et structuration du service « Déchets » .....	24
	Modification du règlement de collecte.....	24
	Travail à l'élaboration du R.G.P.D. (Reglement Général de Protection des Données) .....	24
	Evolution des consignes de tri des papiers et cartonnets : .....	24
	Opération « Défi Assiettes Vides » :.....	25
	La prévention : .....	26
	Le compostage individuel .....	26

	Le site internet : .....	26
5	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS.....	27
6	INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS .....	28

# 1 PREAMBULE

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2019 conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Ce document donne une vision complète des actions conduites au sein du service *déchets* de la Communauté de communes Roumois Seine.

Le Service *déchets* a pour mission principale d'assurer la compétence « pré collecte » et « collecte » des déchets ménagers et assimilés pour le compte des communes membres de l'EPCI.

Plusieurs faits marquants ont caractérisé l'année 2019 autour de la thématique « Déchets »

- Le départ de 16 communes de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :
  - Huit communes ont rejoint la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVL) :  
Bouquelon, Le Marais Vernier, Quillebeuf-sur-Seine, Rougemontier, Routot, Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Samson de la Roque, Saint-Thurien.
  - Cinq communes ont rejoint la Communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN) :  
Fouqueville, La Haye du Theil, Le Bosc du Theil, Saint Meslin du Bosc, Tourville la Campagne.
  - Trois communes ont rejoint l'Agglomération Seine-Eure :  
La Harengère, La Saussaye, Mandeville

Contrairement à la première vague de sortie de communes qui s'était opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes Roumois Seine continue à assurer la collecte des déchets ménagers en porte à porte par le prestataire DERICHEBOURG ainsi que le traitement des réclamations de ces usagers ; des conventions fixant les modalités financières de remboursement ont été signées avec chaque EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunal) ; l'échéance de ces contrats est fixé au 31 décembre 2020 (date de la fin du marché de collecte actuel).

- Poursuite de la Dotation des usagers en bacs OMr pucés  
Après une rupture des stocks de près d'un an, une commande de bacs a pu être passée afin de satisfaire les besoins des nouveaux habitants et les usagers qui n'avaient pas encore fait la démarche de solliciter un bac pucé pour la présentation des déchets résiduels à la collecte.



## 2 LES OPERATIONS DE PRE COLLECTE

La pré collecte réunit toutes les opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'à leur prise en charge par le service d'enlèvement (aussi appelé « le ramassage »).

Pour la Communauté de communes, il s'agit de la mise à disposition des contenants aux usagers : bacs roulants et sacs jaunes.

Pour mémoire, trois des quatre collectivités historiques composant aujourd'hui Roumois Seine avaient pris la décision de doter les usagers de leur territoire de bacs OMr pucés ; il s'agit des secteurs de Bourgheroulde, Quillebeuf-sur-seine et Roumois-Nord.

En ce qui concerne les bacs de tri, notre collectivité dote les usagers des secteurs de Amfreville la Campagne, Bourgheroulde et Quillebeuf-sur-Seine.

### 2.1 les bacs :

La capacité des bacs est définie en fonction du nombre de personnes au foyer :

	1 à 3 personnes	4 personnes et plus
Bac dédié aux ordures ménagères (couvercle vert)	140 l	240 l
Bac dédié aux déchets valorisables (couvercle jaune)	240 l	

Pour les professionnels, la Communauté de communes propose en plus des bacs en 360 et 660 litres.

Cette année, un budget d'investissement de 70 000 € a permis d'acquérir des bacs et doter les usagers qui étaient en attente depuis plusieurs mois ; les mairies ont apporté leur collaboration à la distribution.

Voici la désignation du matériel acheté :

usage	capacité	quantité
ordures ménagères (pucés) – couvercle vert	240 l	550
	360 l	52
	660 l	5

déchets valorisables – couvercle jaune	240 l	1011
	360 l	42
	660 l	17

## 2.2 Les sacs de tri :

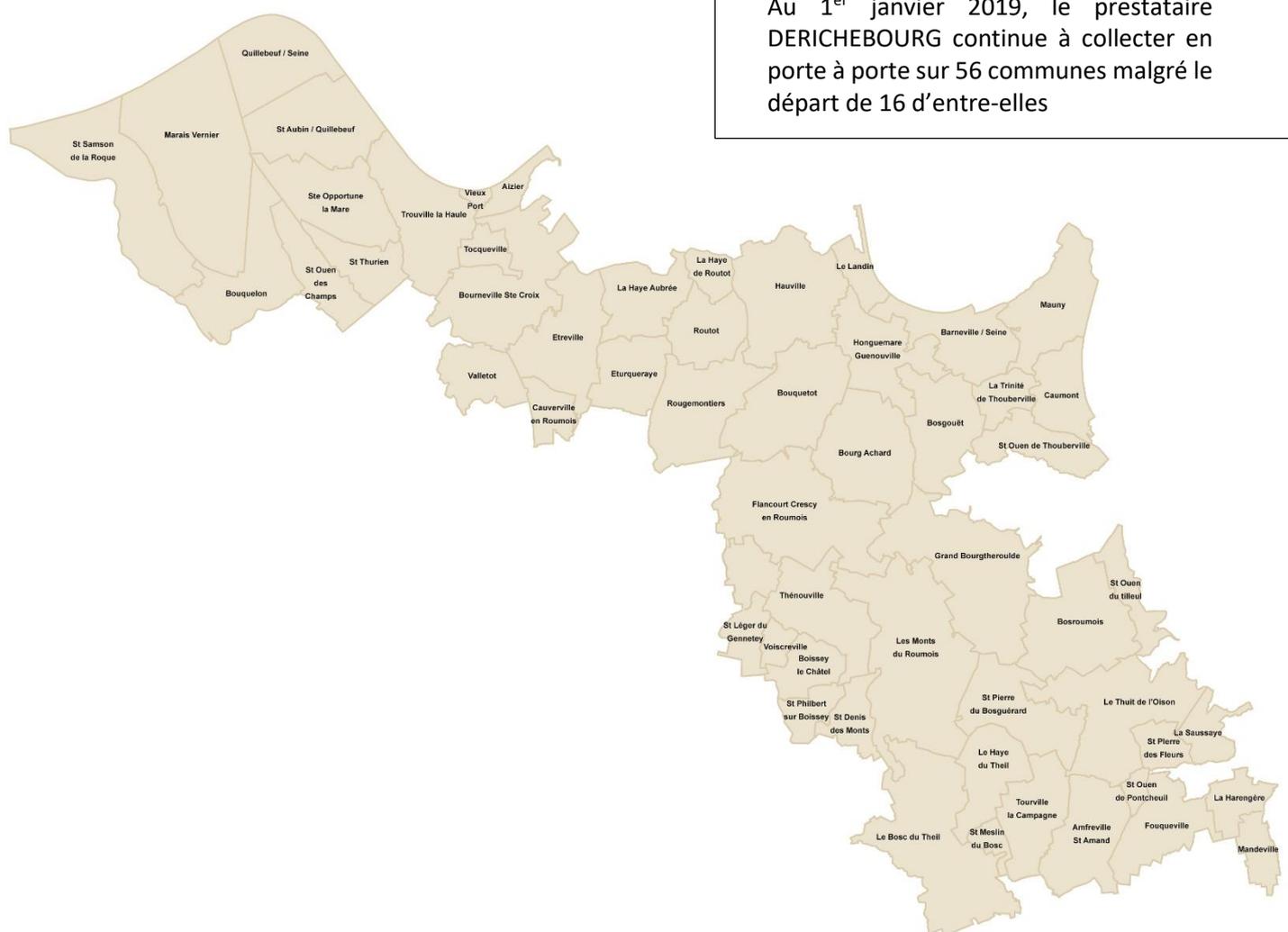
Ils sont utilisés pour présenter les déchets valorisables sur les seules communes de l'ex-territoire Roumois-Nord, non équipées en bacs ; les mairies en assurent la distribution à leurs administrés. Nous contrôlons le rythme de dotation qui est fixé à un rouleau de 20 sacs de 100 litres par trimestre pour chaque foyer.

### 3 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS

#### LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de communes Roumois Seine assure le service public d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés pour 56 communes sur les 40 communes qui la composent au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En effet, suite au départ de 16 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Roumois Seine a souhaité conventionner avec les collectivités d'accueil afin de maintenir la prestation confiée au titulaire du marché de collecte ; en effet la remise en cause de l'équilibre économique du marché aurait eu des conséquences financières néfastes. Ainsi Roumois Seine poursuit la collecte pour le compte des 16 communes parties moyennant un remboursement financier de la prestation assurée.



## **LA COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE**

La compétence collecte des déchets ménagers concerne toute la collecte et se décline sous plusieurs formes :

- en porte à porte
  - pour les OMA pour les particuliers (Ordures Ménagères résiduelles et Emballages Ménagers Recyclables) et pour les professionnels,
  - pour les Déchets Verts sur deux communes : Bosroumois et Saint-Ouen-du-Tilleul,
- en apport volontaire
  - dans des points équipés de colonnes aériennes : verre, fibreux, gros cartons,
  - en déchetterie : pour divers flux ordinaires et spécifiques

La collecte en porte à porte des Ordures Ménagères et Assimilées est confiée à un prestataire privé dans le cadre d'un groupement de commande.

La collecte des colonnes présentes sur les Points d'Apport Volontaire est confiée au Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE), créé depuis décembre 1992.

La collecte des bennes présentes sur les déchetteries est assurée par le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE). Pour mémoire, la gestion des hauts de quai a été reprise par le SDOMODE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; il assure depuis cette date la gestion complète des déchetteries.

### **La collecte en porte à porte**

#### **3.1 Données techniques et moyens humains liés à la collecte en porte à porte**

Sur le territoire, la collecte des Ordures Ménagères est assurée par la société Polyurbaine Normandie - DERICHEBOURG dans le cadre d'un groupement de commande comprenant les territoires des Communautés de communes historiques de Roumois Seine, l'ex-Communauté de communes Val de Risle (aujourd'hui Pont-Audemer-Val de Risle) et l'ex-Intercommunalité du Pays-brionnais (aujourd'hui Intercom Bernay Terres de Normandie).

En 2018, la Communauté de communes Roumois Seine est la structure coordonnatrice du groupement de commande.

Le marché a été affermi au 01 février 2016 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2020. A l'issue de cette date, le marché peut être reconduit deux fois une année supplémentaire.

Le territoire correspondant au marché se compose de 92 communes accueillant 28 521 logements pour une population totale de 64 306 habitants (source Insee 2014).

	Nombre de communes	Population 2014	Logements 2014	Nombre de ménages 2014
CC Roumois Seine	40	38 937	16 640	15 349
CC Roumois Seine Pour les communes sorties du territoire au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	16	11 479	5 085	4 424
Ex-CC Val-de-Risle	14	6 612	3 221	1 642
Ex-Intercom Pays brionnais	22	7 278	3 575	2 896
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>64 306</b>	<b>28 521</b>	<b>24 311</b>

Tableau des caractéristiques démographiques des collectivités composant le groupement (source Insee 2014)

### 3.2 Temps de collecte

Le temps moyen de collecte pour effectuer les collectes de l'année 2019 est de 8,48 heures par tournée ; il était de :

- 8,40 heures en 2018
- 8,06 heures en 2019
- 8,37 heures en 2016

### 3.3 Matériel mis à disposition

Parc Bourgtheroulde				
101	RENAULT	AV-596-QX	FAUN BI	26T
102	RENAULT	CJ-155-HP	FAUN BI	26T
103	RENAULT	AZ-926-NT	FAUN	19T
104	RENAULT	AZ-118-NV	FAUN	19T
105	RENAULT	DA-489-PF	GEE SINK NORBA	19T
106	RENAULT	DA-911-PF	GEE SINK NORBA	19T
107	RENAULT	EB-220-KD	FAUN	19T
108	RENAULT	ED-396-JR	FAUN	19T
109	SCANIA	DZ-143-PZ	FAUN	26T
110	RENAULT	AZ-960-NT	GEE SINK NORBA	26T
111	RENAULT	BG-893-LZ	FAUN	26T
112	RENAULT	AZ-041-NV	FAUN	26T
113	RENAULT	AZ-552-XS	SEMAT	19T

Flotte utilisée en 2019 pour effectuer les prestations de collecte en porte à porte

Certaines BOM (Bennes à Ordures Ménagères) sont bi-compartmentées, elles sont équipées pour collecter à la fois les ordures ménagères résiduelles et les déchets valorisables.

Voici la liste des communes collectées de façon régulière par une BOM bi-compartmentées : Aizier, Amfreville la Campagne, Bourneville-Sainte-Croix, Cauverville en Roumois, La Haye de Routot, Le Thuit Signol, Saint-Aubin que Quillebeuf, Sainte-Opportune la Mare, Saint Pierre du Bosguérard, Tocqueville, Trouville la Haule, Valletot, Vieux-Port.

### 3.4 Kilométrage parcouru et consommation moyenne

Pour réaliser l'ensemble des collectes de 2019 (pour l'ensemble des 92 communes collectés), les véhicules du prestataire ont parcouru 288 072 kilomètres et consommé 215 261 litres. Cela représente une consommation moyenne de 74.65 litres/100km.

(Chiffres 2018 : 279 641 kilomètres et 216 236 litres soit 77.32 litres/100km)

### 3.5 Moyens humains

Sur l'année 2019, le prestataire de collecte a consacré 26,71 ETP (dont 20,98 ETP Titulaire et 5,73 ETP Intérim).

Ci-dessous, l'effectif affecté à l'agence de Bourgtheroulde,

	<b>Poste</b>	<b>Effectif</b>
<b>Atelier</b>	Responsable maintenance	1
	Agent de maintenance	1
	Laveur	1
<b>Encadrement</b>	Directeur d'agence	1
	Responsable d'exploitation	1
	Responsable de secteur	1
	Assistante administrative	1

### 3.6 Suivi des accidents de travail (A.T.) :

Pour l'année 2019, 3 accidents de travail ont été dénombrés dont 1 chute de hauteur, cela représente 62 jours d'arrêt de travail cumulés.

Pour rappel, 6 A.T. en 2018, aucun en 2017 et 4 en 2016.

Le taux de fréquence s'élève ainsi à 104.74 et le taux de gravité est de 2.07

A titre d'information, les chiffres de références du secteur de la collecte de déchets non dangereux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

2013	2012	2011	2010	2009
44.3	47.7	51.1	53.7	53.1
3.1	3	3	3.08	3.19

Calcul du Taux de fréquence : (Nbre AT avec arrêt dans le mois/Nbre heures travaillées dans le mois) x 1 000 000

Calcul du Taux de gravité : (Nbre de jours d'arrêt dans le mois/Nbre d'heures travaillées dans le mois) x 1 000

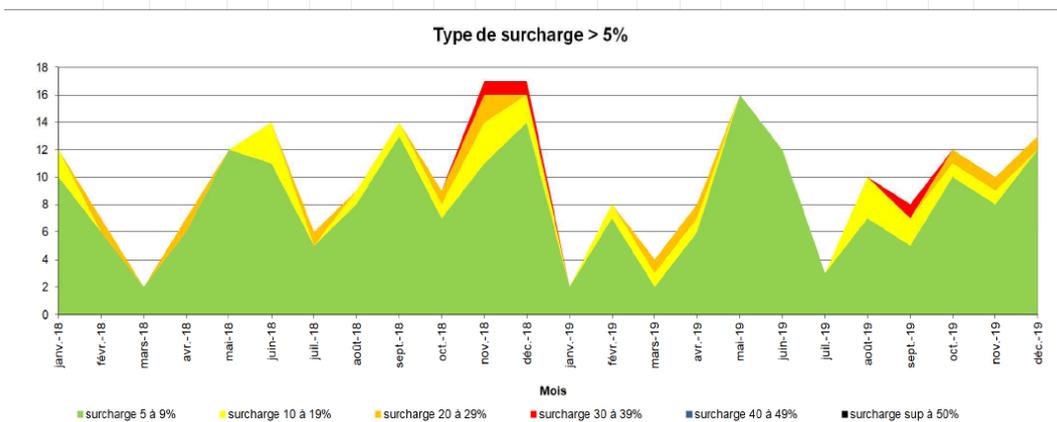
### 3.7 Suivi des surcharges :

Les équipages sont tenus de respecter la charge maximale des camions de collecte conformément à la législation en vigueur.

En dépit des mesures mises en place par le prestataire (responsabilisation des équipages, sanctions ponctuelles pour les cas les plus graves,...), les cas de surcharges existent toujours.

Dans la grande majorité des cas, ces surcharges sont inférieures à 5 %.

2019												
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
nb de tours total	229	244	257	319	387	279	310	265	261	291	249	278
nb surcharge	22	29	23	30	48	44	28	29	36	51	41	36
% surcharge	9,61%	11,89%	8,95%	9,40%	12,40%	15,77%	9,03%	10,94%	13,79%	17,53%	16,47%	12,95%
% surcharge >5%	0,87	3,28	1,56	2,82	4,1	3,2	1,0	3,8	3,4	4,1	4,0	4,7
surcharge 0 à 4,9%	20	21	19	21	32	35	25	19	27	39	31	23
surcharge 5 à 9%	2	7	2	6	16	12	3	7	5	10	8	12
surcharge 10 à 19%	0	1	1	1	0	0	0	3	2	1	1	0
surcharge 20 à 29%	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1
surcharge 30 à 39%	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
surcharge 40 à 49%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
surcharge sup à 50%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



### 3.8 Fonctionnement du service « Déchets » :

#### 3.8.1 Remontées d'informations quotidiennes

Pour une parfaite connaissance des problèmes rencontrés sur le terrain, le prestataire transmet chaque jour à la collectivité un fichier de « remontées d'informations » qui reprend l'ensemble des anomalies détectées en collecte par les équipages ; ces informations sont retransmises aux communes.

Ainsi, 3 483 signalements ont été formulés en 2019 dont 3 243 liés à des refus de collecte (1 388 en 2018) et 240 à des problèmes techniques -nécessités d'élagage, stationnements gênants, pannes de véhicules, etc... (472 en 2018).

Cette évolution, largement en augmentation, est liée à la volonté d'améliorer la qualité des collectes : nous avons demandé au prestataire d'être plus vigilant sur les déchets présentés et nous avons donné l'instruction d'émettre des refus de collecte en cas d'erreur.

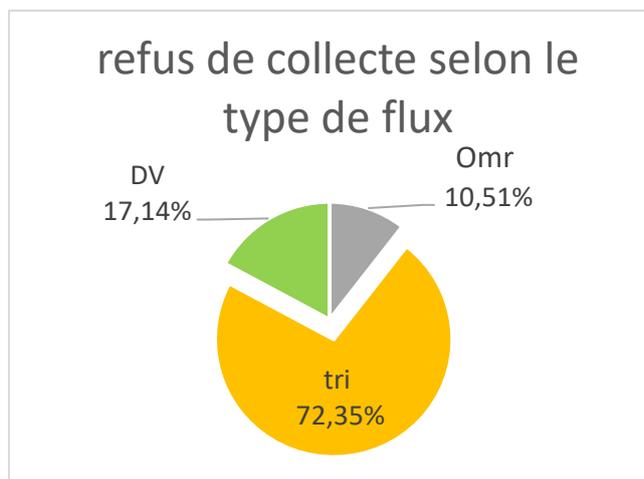


De même, dès lors que nous avons un usager au téléphone, les consignes du tri lui étaient expliquées et nous relevions son adresse mail pour lui envoyer la bannière du SDOMODE.

### 3.8.2 Suivi des refus de collecte et demandes d'élagage

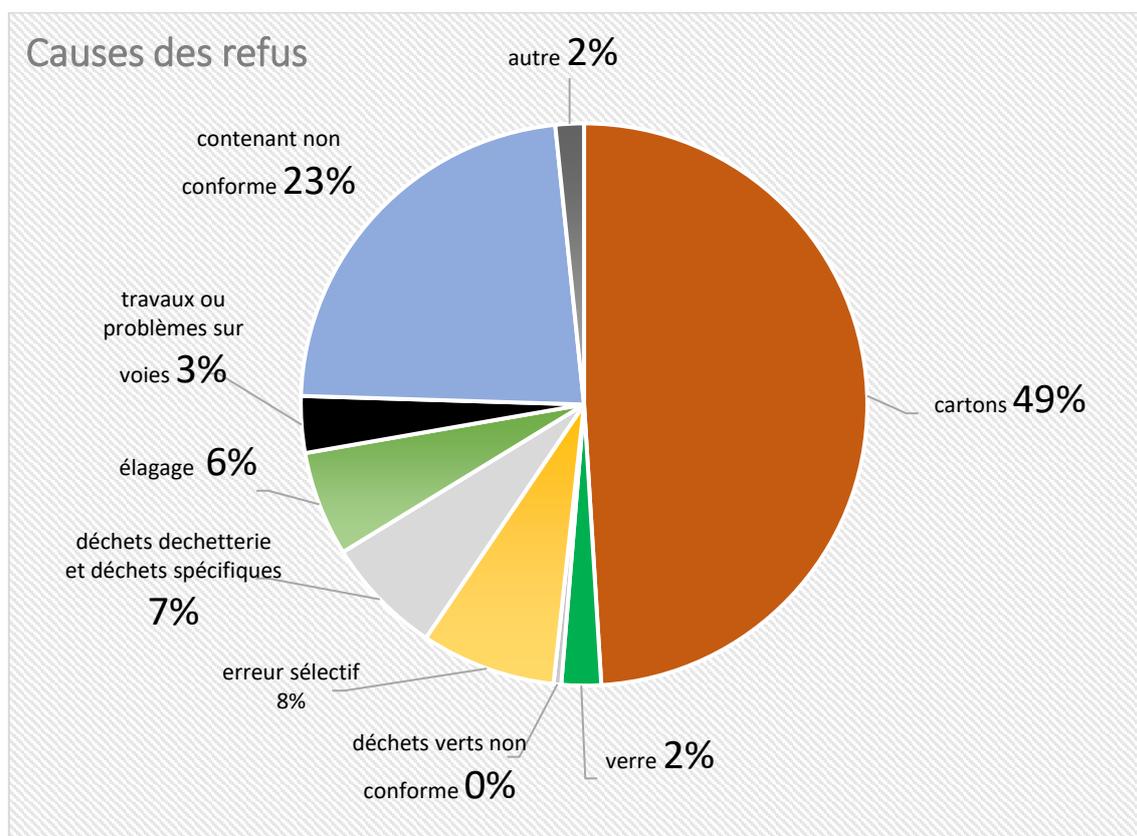
Les équipages effectuent régulièrement des refus de collecte lorsque les déchets présentés ne sont pas conformes aux consignes en vigueur sur le territoire.

L'analyse des causes de refus de collecte nous permet de dresser les tableaux suivants :



Les erreurs de tri sur les déchets valorisables sont très nombreuses ; souvent, elles s'expliquent par la présence de papiers, cartonnettes ou cartons « épais ».

En effet, depuis décembre 2018, le SDOMODE demande que les fibreux soient déposés dans les colonnes appropriées en point d'apport volontaire ou en déchetterie et non plus présentés à la collecte en porte à porte.



*D'une manière générale la présence de cartons est une grande cause de refus de collecte.*

Sur le territoire de collecte, le passage des camions de collecte est impacté par de nombreux problèmes d'élitage. Il s'agit principalement de haies qui sont insuffisamment (en hauteur) ou pas taillées pour permettre le passage des véhicules de collecte.

<i>Année</i>	<i>Refus de collecte</i>	<i>Demande d'élitage</i>
<b>2017</b>	<b>362</b>	<b>161</b>
<b>2018</b>	<b>1388</b>	<b>341</b>
<b>2019</b>	<b>3243</b>	<b>240</b>

*A noter que le chiffre de demandes d'élitage correspond au nombre de remontées : un site peut ainsi faire l'objet de plusieurs requêtes tant que l'élitage n'est pas réalisé.*

### 3.8.3 Suivi des réclamations

Les réclamations des usagers sont envoyées au prestataire par la plateforme d'échange afin qu'une réponse soit apportée dans les meilleurs délais.

194 réclamations ont été reçues dans le service et traitées (non collecte, casse de bac, défaut de propreté, comportement inapproprié).

## Données relatives aux tonnages de la collecte en porte à porte

### 3.9 Collecte en porte à porte des OMA (particuliers et professionnels)

Il est important de signaler que les tonnages présentés dans les deux paragraphes ci-dessous correspondent à ceux produits par les usagers des 92 communes collectées par Derichebourg (communes du groupement de commande et les 16 communes sorties du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019) ; en effet, le prestataire n'a pas la possibilité de distinguer précisément les collectivités du fait des circuits de collecte mutualisés.

Dans l'analyse de l'évolution des tonnages, il faut tenir compte du départ de six communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (La Pyle, Le Bec Thomas, Saint Cyr la Campagne, Saint Didier des Bois, Saint Germain de Pasquier, Vraiville) pour lesquelles le prestataire n'assure plus la collecte.

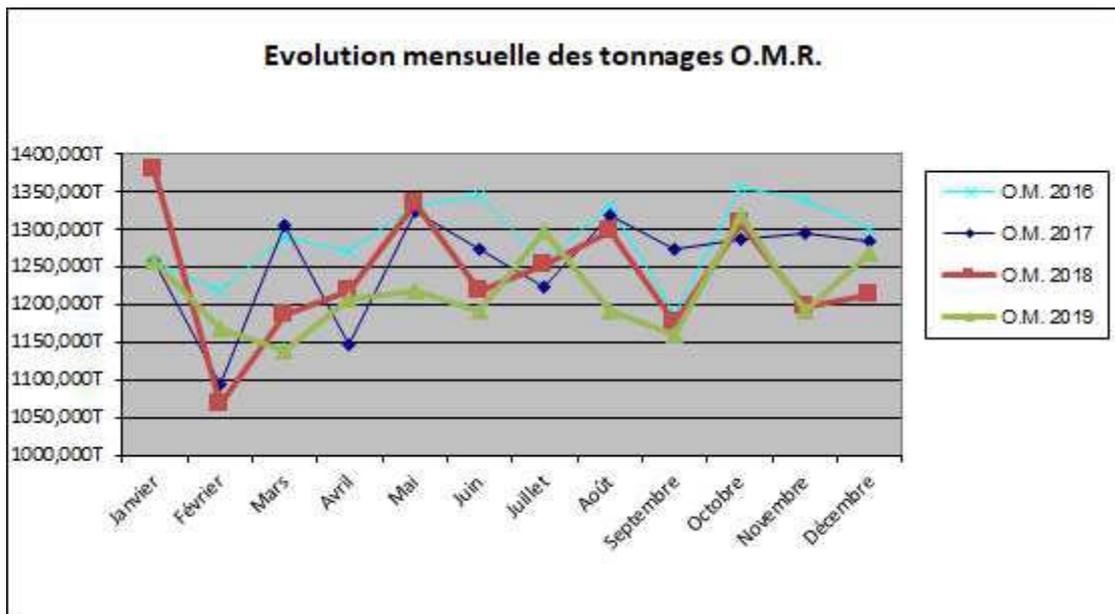
#### 3.9.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles

Toutes les communes du territoire sont collectées en C1 (une fois par semaine), à l'exception des usagers de Bourg-Achard qui bénéficient de deux collectes hebdomadaires ; sur la commune de Saint-Ouen de Thouberville, deux résidences en regroupements collectifs et la cantine scolaire sont également en C2.

La société Polyurbaine Normandie - DERICHEBOURG a collecté au total 14 615 tonnes d'OMr en 2019, ce qui représente une diminution de 1.59 % par rapport à 2018.

	O.M. 2016	O.M. 2017	O.M. 2018	O.M. 2019	Evolution 2018-2019
Janvier	1258,160T	1258,160T	1379,460T	1257,180T	-8,86%
Février	1219,520T	1095,620T	1067,660T	1169,600T	9,55%
Mars	1288,680T	1305,970T	1185,667T	1140,560T	-3,80%
Avril	1271,060T	1146,000T	1218,300T	1208,240T	-0,83%
Mai	1332,700T	1323,900T	1335,390T	1219,760T	-8,66%
Juin	1346,360T	1273,480T	1217,280T	1191,240T	-2,14%
Juillet	1258,040T	1222,960T	1252,530T	1296,650T	3,52%
Août	1331,040T	1319,620T	1296,966T	1190,960T	-8,17%
Septembre	1186,250T	1275,000T	1177,300T	1159,510T	-1,51%
Octobre	1354,560T	1288,340T	1307,458T	1319,940T	0,95%
Novembre	1338,900T	1295,420T	1198,480T	1192,420T	-0,51%
Décembre	1300,940T	1283,240T	1214,340T	1269,020T	4,50%
<b>*CUMUL</b>	<b>15486,210T</b>	<b>15087,710T</b>	<b>14850,831T</b>	<b>14615,080T</b>	<b>-1,59%</b>

*Suivi mensuel des OMr collectés sur 92 communes*



*Evolution des tonnages OMr collectés sur 92 communes*

Le prestataire a procédé à un total de 2 088 vidages pour les OMr (2 707 en 2018).

Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sont enfouies ou incinérées :

- 90 % sont dirigées vers le Centre de traitement et de valorisation énergétique (CETRAVAL) de Malleville sur le Bec. Ce site est géré par le SDOMODE. Le biogaz issu de la dégradation des déchets fermentescibles est valorisé par cogénération et produit de l'électricité.
- 10 % sont dirigées vers l'unité d'incinération Ecostu'Air à Saint-Jean de Folleville (Seine-Maritime). Cet organisme valorise la vapeur créée en électricité.

### 3.9.2 Collecte des Emballages Ménagers Recyclables

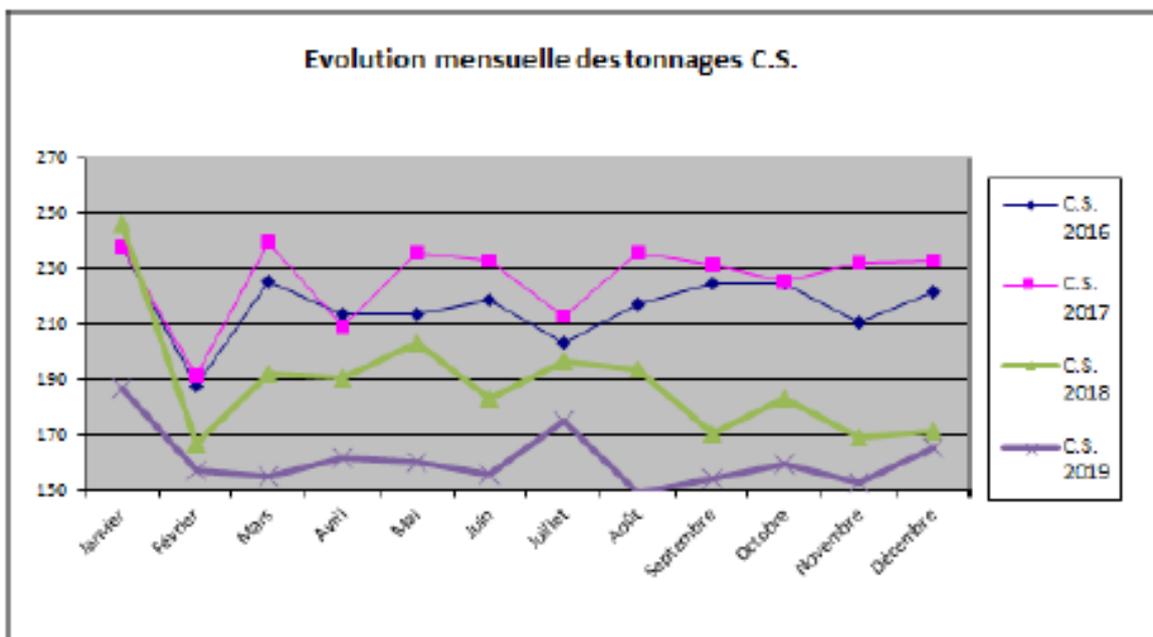
La Collecte Sélective (C.S.) est assurée en C0,5 pour toutes les communes (soit une collecte tous les 15 jours).

La société Polyurbaine Normandie - DERICHEBOURG a collecté au total 1 934 tonnes d'Emballages Ménagers Recyclables en 2019, ce qui représente une diminution de 14.72 % par rapport à 2018.

La baisse conséquente des tonnages observée s'explique notamment par le respect des nouvelles consignes de tri relatives au fibreux (papiers et cartonnettes en point d'apport volontaire) mises en place par le SDOMODE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

	C.S. 2016	C.S. 2017	C.S. 2018	C.S. 2019	Evolution 2018- 2019
Janvier	238,120T	238,120T	246,460T	186,760T	-24,22%
Février	187,540T	191,340T	166,620T	157,400T	-5,53%
Mars	225,680T	240,100T	192,140T	155,240T	-19,20%
Avril	214,040T	209,390T	190,680T	161,520T	-15,29%
Mai	213,520T	236,140T	203,230T	160,520T	-21,02%
Juin	218,660T	233,280T	183,560T	156,180T	-14,92%
Juillet	203,520T	213,280T	196,620T	175,040T	-10,98%
Août	217,740T	235,660T	193,900T	149,480T	-22,91%
Septembre	224,880T	231,340T	170,700T	154,140T	-9,70%
Octobre	224,540T	225,540T	183,140T	159,320T	-13,01%
Novembre	210,420T	232,480T	168,940T	152,860T	-9,52%
Décembre	221,840T	232,820T	171,780T	165,240T	-3,81%
<b>*CUMUL</b>	<b>2600,500T</b>	<b>2719,490T</b>	<b>2267,770T</b>	<b>1933,700T</b>	<b>-14,73%</b>

*Suivi mensuel des tonnages des déchets valorisables collectés sur 92 communes*



*Evolution des tonnages EMR collectés sur 92 communes*

Le prestataire a procédé à un total de 868 vidages pour les déchets valorisables (1 147 en 2018).

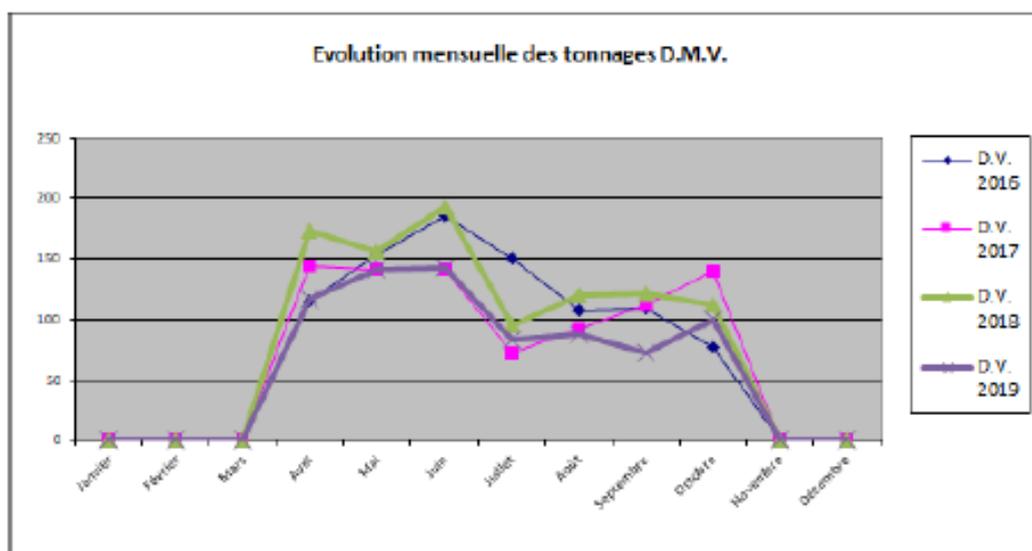
Les déchets valorisables sont dirigés vers le Centre de Tri de Pont-Audemer. Cet établissement est géré par le SDOMODE.

### 3.10 Collecte en porte à porte des Déchets Verts

La collecte des Déchets Verts en porte à porte est assurée pour les communes de Bosroumois et Saint-Ouen-du-Tilleul en C1 pendant la période du 1er avril au 31 octobre.

La société Polyurbaine Normandie - DERICHEBOURG a collecté au total 743 tonnes de Déchets Verts en 2019, ce qui représente une diminution de 23.49 % par rapport à 2018.

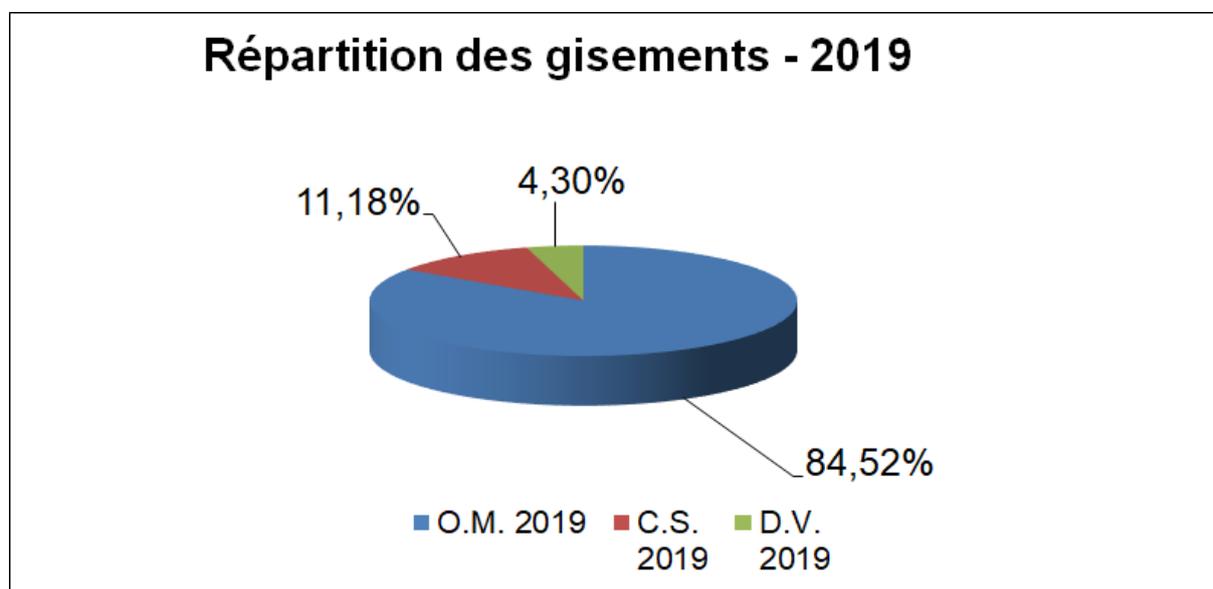
	D. V. 2016	D. V. 2017	D. V. 2018	D. V. 2019	Evolution 2018-2019
Janvier	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
Février	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
Mars	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
Avril	114,620T	144,300T	173,620T	116,440T	-32,93%
Mai	152,720T	141,900T	157,000T	141,800T	-9,68%
Juin	185,860T	140,920T	192,980T	143,380T	-25,70%
Juillet	150,400T	72,380T	95,420T	83,410T	-12,59%
Août	107,652T	92,880T	119,220T	86,980T	-27,04%
Septembre	108,440T	111,760T	121,160T	72,500T	-40,16%
Octobre	77,060T	139,040T	112,778T	99,340T	-11,92%
Novembre	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
Décembre	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
<b>*CUMUL</b>	<b>896,752T</b>	<b>843,180T</b>	<b>972,178T</b>	<b>743,850T</b>	<b>-23,49%</b>



Le prestataire a procédé à un total de 44 vidages vers la plateforme d'Amfreville-la-Campagne et 67 dépôts à la déchetterie de Grand-Bourgtheroulde pour les Déchets Verts (163 vidages total en 2018).

### 3.11 Répartition des tonnages par flux de déchets

La répartition des déchets collectés en porte à porte par le prestataire s'établi comme suit :



## LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DANS DES POINTS EQUIPES DE COLONNES AERIENNES (VERRE, FIBREUX, GROS CARTONS)

Sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine au 1<sup>er</sup> janvier 2019 il y a 139 Points d'Apport Volontaire. 291 colonnes sont présentes et réparties de la façon suivante :

- 144 colonnes sont dédiées à la collecte du verre, soit 1 colonne pour 293 habitants
- 103 colonnes sont dédiées aux fibreux (Revue-Journaux-Magazines, papiers et cartonnettes) (soit 1 colonne pour 395 habitants)
- 44 conteneurs sont dédiés à la collecte des gros cartons (soit 1 conteneur pour 925 habitants)

La collecte des colonnes des Points d'Apport Volontaires est assurée par le SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure).

En 2019, le SDOMODE a collecté les tonnages suivants :

<b>Bilan des performances des déchets collectés en Point d'Apport Volontaire</b>				
<b>flux</b>	<b>2018</b>		<b>2019</b>	
	<b>tonnage</b>	<b>ratio (kg/hab/an)</b>	<b>tonnage</b>	<b>ratio (kg/hab/an)</b>
fibreux	619,70	11,88	759,22	18,65
verre	1766,80	33,88	1765,07	43,36
gros cartons	210,10	4,03	211,14	5,19
<i>population</i>	<i>52 155</i>		<i>40 707</i>	

## LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE EN DECHETTERIES

La Communauté de communes adhère au SDOMODE et lui confie la gestion totale des déchetteries : l'accueil des usagers, le transport et le traitement des déchets.

Sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine, quatre déchetteries sont présentes : Amfreville-Saint-Amand, Grand-Bourgtheroulde, Bourg-Achard et Trouville-la-Haule. Cependant, tout usager peut se rendre dans l'une des 17 déchetteries gérées par le SDOMODE.

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les particuliers ; il s'effectue au moyen d'une carte référencée au matricule du véhicule.

Les tonnages des déchets des déchetteries sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Tonnages 2019</b>		
<b>mode de collecte</b>	<b>filière</b>	<b>en tonnes</b>
Déchèterie Amfreville Saint Amand	déchets verts	7 827,33
	gazon	360,72
	branches	56,22
	gravats	5 018,76
	bois	1 658,29
	plâtre	418,60
	encombrants	2 028,86
	ferraille	821,02
	batterie	8,87
	DMS	120,43
	Huile de vidange	37,89
	gros cartons (déchèterie)	810,24
	D3E	604,89
	Pneus	40,56
	Piles	4,55
ECO DDS	81,84	
Apport Volontaire	papier	759,22
	verre	1 765,07
	gros cartons (apport volontaire)	211,14

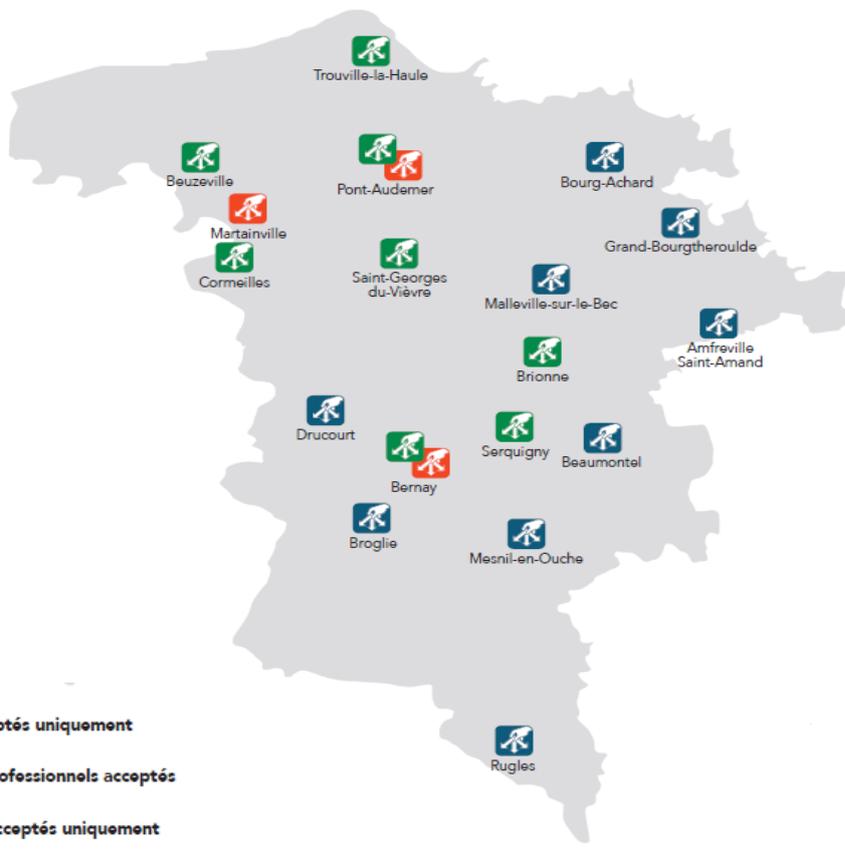
### **L'accès des professionnels aux déchetteries**

Le SDOMODE permet à tous les professionnels de déposer leurs déchets dans les déchetteries ; sur les 23 filières admises, 9 sont facturées aux professionnels : amiante, bois, branchages, DDS (déchets diffus spécifiques), déchets verts, déchets industriels, pelouse, gravats, plâtre.

Cet accès aux déchetteries est ouvert à toute entreprise dont le siège social est situé sur le territoire, mais aussi à toute entreprise extérieure réalisant des travaux sur notre secteur. L'obtention d'un badge est la seule obligation.

La facturation des déchets se fait au coût réel (qui permet de couvrir les frais de transport et de traitement), sans aucune marge pour le Syndicat.

Au total, un réseau de 12 points de dépôt (dont trois sur le territoire de la CDC Roumois Seine : Amfreville-Saint-Amand, Bourg-Achard et Grand-Bourgtheroulde) est dédié aux professionnels.



-  Particuliers acceptés uniquement
-  Particuliers et professionnels acceptés
-  Professionnels acceptés uniquement

## **4 PRINCIPALES OPERATIONS REALISEES DANS L'ANNEE**

### **ORGANISATION ET STRUCTURATION DU SERVICE « DECHETS »**

L'organisation du service « Déchets » a évolué en 2019 ; jusqu'au 30 août, il y avait un effectif de 3 agents : un responsable (0,5 ETP), une gestionnaire des « déchets » (1 ETP) et une assistante administrative (0,5 ETP).

Au 1<sup>er</sup> septembre, l'organigramme s'établi comme suit :

- Nelly DELARUE est responsable du service (1 ETP)
- Carole SAUVAGE est assistante administrative (0.8 ETP)

Pour cette année, le service a dénombré 3 065 appels téléphoniques.

La nature de ces appels concerne principalement des demandes de dotation en bacs, des problèmes et des refus de collecte, des demandes de renseignements concernant le dépôt d'Amiante, des réservations de composteur, des demandes diverses liées aux bacs (étiquettes, demandes d'échange, déclaration de vol, réparation, etc...)

### **MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE**

Un règlement de pré collecte et collecte des ordures ménagères et assimilées a été adopté en assemblée communautaire le 07 juin 2018.

### **TRAVAIL A L'ELABORATION DU R.G.P.D. (REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES)**

La réglementation Européenne portant sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi Française relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés imposent à la collectivité de tenir un registre de recensement et d'analyse de toutes les données qu'elle utilise. Le service « déchets » a ainsi dressé l'inventaire des données qu'elle détient et apposé la mention légale sur les formulaires que les usagers renseignent.

### **EVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI DES PAPIERS ET CARTONNETTES :**

Depuis le 1er décembre 2017, le SDOMODE applique de nouvelles consignes de tri sur les fibreux (papiers et cartonnettes). Ces matériaux ne sont plus tolérés dans les bacs et sacs jaunes collectés en porte à porte mais doivent être acheminés vers les colonnes à Revues-Journaux-Magazines des Points d'Apport Volontaire. Afin d'améliorer la qualité des collectes, les

consignes du tri sont largement diffusées : à chaque contact avec un usager nous lui transmettons la bannière du SDOMODE détaillant les bonnes pratiques.

### OPERATION « DEFI ASSIETTES VIDES » :

Le REGAL de Normandie (Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire) a organisé le mercredi 16 octobre 2019, la « journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire ». À cette occasion nous avons invité les établissements dotés d'une restauration collective (écoles et établissements de santé) à participer à cette opération « Défi Assiettes Vides » ;

Plusieurs cantines scolaires du territoire se sont inscrites ainsi que la Résidence pour Personnes Âgées « Jean-Guenier » à Grand-Bourgtheroulde.

## GRAND-BOURGHTHEROULDE

# Le défi assiettes vides des seniors

Le service déchets de la communauté de communes Roumois-Seine a sensibilisé les communes membres à participer à une action visant à réduire le gâchis alimentaire.

C'est ainsi que la Résidence pour personnes âgées (RPA) Jean-Guenier, située à **Grand-Bourgtheroulde**, a participé à cette opération avec le concours des résidents et de la société Elior, en charge de la gestion de la cuisine de cet établissement.

### 18,815 kg de gâchis

Le but est de sensibiliser les seniors à la lutte contre le gâchis alimentaire. Il reste, d'une façon générale, très mesuré à la RPA. Durant cette semaine de sensibilisation, il s'est élevé à 18,815 kg soit une moyenne de 300 grammes par résident.

À noter qu'il y avait au menu cette semaine des « cuisses de poulet », générant automatiquement des restes dans l'assiette. « *Les déchets de préparation non servis doivent être comptabilisés dans cette opération. Ils se sont élevés à 2,282 kg* »,



Monique Mouillère (à droite) avec le personnel de la RPA et Jacqueline Coquerelle et André Morellec (photo : Paris-Normandie).

indique Magali, la cuisinière porteuse du projet du défi assiettes vides.

Pour André Morellec ou Jacqueline Coquerelle, résidents de la RPA, « *gâcher la nourriture n'a jamais fait partie de notre éducation. Quand je n'ai pas faim, je demande une assiette moins garnie* » indique la résidente.

Monique Mouillère, vice-prési-

dente en charge des personnes âgées à la communauté de communes Roumois-Seine a salué le travail réalisé par la société Elior et le personnel de la RPA qui s'adapte aux résidents : « *Ma commune d'Étreville a également participé à cette opération anti-gaspi pour la seconde année. L'an passé, ils avaient gagné un livre de recettes anti-gaspi pour leur mobilisation.* »

## **LA PREVENTION :**

### Le compostage individuel

Il s'agit de l'action phare du SDOMODE par son impact sur la réduction des ordures ménagères. La fraction fermentescible (restes de repas, épluchures...) a en effet été estimée à 6.5 kg par habitant grâce à l'opération témoin menée auprès de 75 foyers en 2010-11.

Le SDOMODE fournit des composteurs à un tarif subventionné (composteurs 800 litres en chêne à 15€, composteurs 400 litres en sapin à 10€) aux collectivités qui se chargent de les revendre aux habitants intéressés.

En 2019, 103 composteurs ont été facturés.

## **LE SITE INTERNET :**

Le site internet de la collectivité est consultable à l'adresse suivante : [www.roumoiseine.fr](http://www.roumoiseine.fr)

Il détaille la collecte en porte à porte (calendriers de collecte et consignes de tri), présente un lien vers le site du SDOMODE et propose des documents à télécharger.

## 5 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

La compétence traitement concerne toutes les opérations telles que le recyclage, le compostage, la valorisation ou l'enfouissement. La Communauté de communes Roumois Seine a transféré le transport et le traitement des déchets au SDOMODE.

Le tableau ci-dessous récapitule les tonnages des déchets traités par le SDOMODE.

<b>Tonnages 2019</b>		
<b>mode de collecte</b>	<b>filière</b>	<b>en tonnes</b>
Porte à Porte	ordures ménagères CC Roumois Seine	11 148,50
	tri sélectif	1 406,85
Déchèterie Amfreville Saint Amand	déchets verts	7 827,33
	gazon	360,72
	branches	56,22
	gravats	5 018,76
	bois	1 658,29
	plâtre	418,60
	encombrants	2 028,86
	ferraille	821,02
	batterie	8,87
	DMS	120,43
	Huile de vidange	37,89
	gros cartons (déchèterie)	810,24
	D3E	604,89
	Pneus	40,56
	Piles	4,55
ECO DDS	81,84	
Apport Volontaire	papier	759,22
	verre	1 765,07
	gros cartons (apport volontaire)	211,14

## 6 INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes de fonctionnement des sections de fonctionnement et d'investissement.

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			<b>4 528 763,65</b>
<b>Chapitre 11</b>	<b>charges à caractère général</b>		<b>2 576 141,67</b>
	prestation de collecte en porte-à-porte (Derichebourg) *(1)	2 565 426,57	
	diverses charges	10 715,10	
<b>Chapitre 12</b>	<b>charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>127 282,92</b>
<b>Chapitre 65</b>	<b>autres charges de gestion courante :</b>		<b>1 810 000,00</b>
	gestion des PAV, des déchetteries et traitement de tous les déchets (SDOMODE) *(2)		
<b>Chapitre 67</b>	<b>charges exceptionnelles</b>		<b>15 339,06</b>
<b>Recettes</b>			<b>4 664 945,86</b>
<b>Chapitre 70</b>	<b>vente de produits (composteurs, Rbt amiante)</b>		<b>7 677,96</b>
<b>Chapitre 73</b>	<b>taxe d'enlèvement des ordures ménagères *(3)</b>		<b>3 687 679,00</b>
<b>Chapitre 74</b>	<b>subvention d'exploitation</b>		<b>921 981,52</b>
	subvention étude sur la tarification incitative	9 615,75	
	remboursement sur prestation de collecte	912 365,77	
<b>Chapitre 75</b>	<b>autres produits de gestion courante</b>		<b>47 607,38</b>
	revenus des immeubles (Ecosys)	26 695,44	
	soutien des éco organismes *(4)	20 911,94	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			<b>69 953,54</b>
<b>Chapitre 21</b>	<b>immobilisations corporelles</b>		<b>69 953,54</b>
	achat de bacs		

Voici le détail de certaines dépenses :

(1) Fournisseur : Polyurbaine Normandie - Derichebourg Environnement :

Collecte porte à porte OMA : **2 565 426,57 € TTC**. Cette dépense comprend la collecte sur les 92 communes ; un remboursement des autres collectivités est inscrit au budget pour un montant de 912 365,77 € TTC.

(2) Contribution auprès du SDOMODE

Collecte des déchets en PAV (Points d'Apport Volontaire), des déchetteries et dépenses relatives au traitement de l'ensemble des déchets du territoire ROUMOIS SEINE : **1 810 000 € TTC**.

Ce montant comprend :

- un montant unitaire à la tonne traitée par le syndicat pour :
  - les Ordures Ménagères : 83.10 € la tonne
  - l'amiante liée : 280 € la tonne
- un montant à l'habitant correspondant :
  - aux frais fixes de fonctionnement du syndicat : 11.03 €/habitant
  - traitement des déchets valorisables : 0.83 €/habitant
- un coût de traitement des déchets acceptés en déchetterie selon un montant forfaitaire s'élevant à 11.50 €/habitant,
- un coût de traitement des déchets acceptés en déchetterie provenant de services techniques des communes et de la Communauté de communes. Les collectivités adhérentes sont facturées, selon les modalités d'acceptation des professionnels, tant pour les déchets qu'elles produisent que ceux des professionnels pour lesquels elles ont autorisé une exonération. La grille de tarification est la suivante :

<b>Intitulé</b>	<b>Traitement par tonne</b>	<b>Traitement par m<sup>3</sup></b>
Déchets industriels banals (encombrants)	91 €	11 €
Plâtre	189 €	25 €
Bois (palettes, aggloméré, etc...)	39 €	4 €
Déchets verts	28 €	3 €
Gazon	22 €	2 €
Branches (et bûches)	12 €	2 €
Gravats	15 €	15 €
Déchets diffus spécifiques	700 €/tonne (pesée systématique)	

**Voici le détail de certaines recettes :**

**(3) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilées : 3 687 679 €**

Le financement du service public d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La collectivité en fixe chaque année les taux.

Les taux 2019 sont inchangés par rapport à ceux de 2018.

Secteurs	% TEOM 2019	collecte OM *(1)	collecte TRI	collecte Déchets Verts
communes de ex-AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE (Zone unique)	16,54%	C1	C 0,5	NON
communes de ex-BOURGTHEROULDE	13,55%	C1	C 0,5	NON
Commune de Bosc Rosger en Roumois	15,50%	C1	C 0,5	C1 *(2)
Commune de Saint-Ouen-du-Tilleul	15,40%	C1	C 0,5	C1 *(2)
communes de ex-ROUMOIS NORD (Zone unique)	12,70%	C1	C 0,5	NON
communes de ex-QUILLEBEUF-SUR-SEINE (zone unique)	12,00%	C1	C 0,5	NON
<i>*(1) Pour info C2 sur Bourg Achard et St Ouen de Thouberville partiel</i>				
<i>*(2) collecte de déchets verts du 1er avril au 31 octobre</i>				
<i>C 0,5 = collecte tous les 15 jours</i>				
<i>C1 = 1 collecte par semaine</i>				
<i>C2 = 2 collectes par semaine</i>				

**(4) Reversement des autres collectivités du groupement : 912 365.77 €**

Ce montant comprend :

La refacturation de la collecte effectuée sur les territoires suivants :

- Communauté de communes Val de Risle (aujourd'hui Pont-Audemer-val-de -Risle) pour 466 235.92 €
- l'Intercom du Pays brionnais (aujourd'hui Intercom Bernay terres de Normandie) pour 237 817.90 €
- Communauté de communes du Pays du Neubourg pour 237 817.90 €
- L'Agglomération Seine-Eure pour 83 164.39 €.

**(5) Reversement de la contribution sur le tri des emballages : 20 911.94 €**

Le SDOMODE soutient et accompagne les collectivités adhérentes dans leurs actions au quotidien, pour l'amélioration des performances de tri de leurs administrés. Il reverse aux collectivités adhérentes une partie du soutien d'Eco-Emballages, ce qui se traduit par une dotation financière annuelle.

Cette dotation est calculée sur la base de trois critères : population, tonnages recyclés et temps passé par l'ambassadeur de tri.

Pour l'année 2019, le montant reversé s'élève à 20 911.94 € au titre des résultats et déclarations pour l'année 2017.